Constats et Points de Consensus

Atelier de suivi des recommandations des missions d'observation électorale de l'Union européenne

Fondation Konrad Adenauer

Dakar, 22-23 octobre 2015

Konrad Adenauer Stiftung

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des experts qui l'ont élaborée et ne peut donc en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Table des matières

Sigles et abréviations.....2

Résumé exécutif.....4

Rapport du déroulement.....6

Introduction.....6

La cérémonie de l'ouverture.....8

Première session.....9

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS.....9

INTRODUCTION SUR L'ETAT DE LA LEGISLATION SUR LES PARTIS POLITIQUES AU SENEGAL.....10

Discussions.....11

Deuxième session.....13

NORMES INTERNATIONALES ET REGIONALES DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DE LEUR DEMOCRATIE INTERNE.....13

ETUDE DE CAS: LE SYSTEME DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DE LA CAMPAGNE ELECTORALE EN ALLEMAGNE.....13

Discussions.....14

Troisième session.....15

L'UTILISATION DU BULLETIN UNIQUE VIS-A-VIS DES BULLETINS MULTIPLES.....15

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION POUR FACILITER L'INTRODUCTION DU BULLETIN UNIQUE – LES CAS DE MADAGASCAR ET DU NIGER.....16

Discussions.....17

Les Recommandation générales.....18

Clôture.....18

Les intervenants.....18

Agenda.....20

État des lieux des recommandations issues de la MOE UE 2012.....21

Tableau détaillé de recommandations.....22

Liste des invités.....27

Questionnaire d'évaluation.....29

Liste d'émargement.....30

Projet de bulletin unique.....35

Sigles et abréviations

BM	Bulletin de vote multiple
BU	Bulletin de vote unique
BV	Bureau de Vote
CA	Commission administrative
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDHNU	Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies
CDU	Christ Demokratische Union - Union chrétien démocrate
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNRA	Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
CNRI	Commission Nationale pour la Réforme des Institutions
COCC	Code des obligations civiles et Commerciales
COSCE	Collectif des Organisations de la Société civile pour les Elections
CTRCE	Commission Technique chargée de la Revue du Code Electoral
CVS	Comité de Veille et de Suivi
DAF	Direction de l'Automatisation des Fichiers
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DFC	Direction de la Formation et de la Communication
DGAT	Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGE	Direction Générale des Elections
DLP	Direction des Libertés Publiques
DOE	Direction des Opérations Electorales
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FKA	Fondation Konrad Adenauer
GRADEC	Groupe de Recherché et d'Appui Conseil pour la Démocratie Participative et la Bonne Gouvernance
IFES :	International Foundation for Electoral Systems - Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux
MAFE	Mission d'Audit du Fichier Electoral
MOE UE	Mission d'Observation de l'Union Européenne
MEE UE	Mission des Experts Électoraux de l'Union Européenne
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG 3D	Démocratie – Droits humains – Développement local
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
RADDHO	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
SYNPICS	Syndicat des Professionnels de l'Information et de Communication Sénégalais
TDR (TdR)	Termes De Référence
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Monétaire Ouest Africain
USAID	US Agency for International - Agence Américaine pour le Développement International

Résumé exécutif

La plénière de l'atelier a adopté deux grands axes de recommandations :

1) Introduire le bulletin unique (6 milliards FCFA d'économie par cycle)
2) Revoir le régime des partis et coalitions politiques

Les TdR du présent projet prévoient *l'organisation des ateliers thématiques de travail avec les parties prenantes du processus électoral (Direction Générale des Elections du Ministère de l'Intérieur, Ministère de la promotion de la bonne Gouvernance, la Commission Electorale Nationale Autonome, Assemblée Nationale, Comité de Veille, Société civile, Conseil Economique, Social et Environnemental, Observatoire de la Parité etc.)*. En outre, les TdR précisent qu'un résultat attendu de l'atelier est de *s'assurer que l'ensemble des parties prenantes du processus électoral soient informées, consultées et associées à la validation des résultats de cette étude*.

Deux briefings à la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal (DUE) et plusieurs échanges écrits ont établi la durée de l'atelier à une journée et demie, entre autres à cause de la disponibilité limitée de certains participants clefs. L'agenda de l'atelier s'est focalisé sur deux grands axes des recommandations : le régime des partis politiques et l'introduction du bulletin unique.

La DUE et la Fondation Konrad Adenauer sont convenues d'inviter l'Honorable Charles Huber, député du Parlement allemand d'origine sénégalaise, qui devait présenter deux exposés, l'un sur ses expériences personnelles avec la démocratie interne au sein de son parti politique, et l'autre, en vue d'expliquer le financement public direct des partis politiques en Allemagne. Les contributions de M Huber suivies de débats ont constitué la pierre angulaire de l'agenda de la première journée de l'atelier.

Les invitations à l'atelier ont été envoyées à 60 représentants des parties prenantes du processus électoral et suivies par 35 participants effectifs à la Fondation Konrad Adenauer (liste d'émargement en annexe). Les institutions suivantes ont été représentées : La CENA ; le CVS ; la DLP, la DGE et la DAF du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ; le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance ; le Conseil Économique, Social et Environnemental ; l'Assemblée Nationale ; la Présidence de la République ; les médias ; les partis politiques de la majorité et de l'opposition et la société civile sénégalaise.

Les allocutions d'ouverture de l'atelier de la représentante de la FKA et de S.E. le Chef de la DUE, ont été suivies par le discours du Professeur Ismaila Madior Fall, Ministre Conseiller du Président de la République. Il a introduit la thématique de la première journée en soulignant les problèmes récents du régime des partis et coalitions politiques du Sénégal. La presse sénégalaise, invitée à la cérémonie d'ouverture, a donné l'écho aux observations du Professeur Madior Fall dans au moins sept articles.

La DUE a décidé de restituer, à travers son consultant, l'état de lieux de la mise en œuvre des recommandations des missions électorales, selon les constats énumérés par le résumé exécutif de l'étude diagnostique. Avant d'identifier les recommandations non-encore traitées (voir tableau en annexe), le consultant s'est réjoui du fait que les recommandations de l'UE sont pratiquement identiques avec celles issues des institutions nationales. Le parallélisme des recommandations a facilité l'appropriation de l'agenda par les parties prenantes nationales. La

Fondation Konrad Adenauer a chargé M Ndiaga Sylla, ancien membre du CVS et de la CTRCE et membre fondateur du GRADEC, de la modération de la première journée de discussion.

Au début de sa présentation, l'Honorable Charles Huber a remis aux participants la traduction française officielle de la loi allemande régissant le financement des partis politiques. La loi allemande a suscité l'intérêt, entre autres, du Directeur des Libertés Publiques du Ministère de l'Intérieur, actuellement chargé de la tutelle du projet de loi sur les partis politiques.

Les participants ont constaté une prolifération d'enregistrement des partis politiques au Sénégal, au nombre de 252 à la date de l'atelier. Même si la France, l'Angleterre et certains pays de l'Afrique francophone ont également enregistré plusieurs centaines de partis politiques, les participants ont constaté que ce phénomène a récemment affaibli et érodé les grands partis populaires sénégalais. Si auparavant l'éclatement avait agi plutôt au détriment des partis de l'opposition, les scissions des grands partis ont aujourd'hui commencé d'avoir impact aussi sur les partis membres de la coalition majoritaire. Ces observations sur l'état actuel des partis et coalitions politiques au Sénégal a pu dégager un consensus sur l'adoption des recommandations suivantes (voir aussi le tableau détaillé en annexe) :

1) Introduire un système de parrainage pour l'enregistrement des partis politiques
2) Corriger les incohérences entre la constitution et la loi relativement au statut des partis politiques
3) Redéfinir la nature juridique des partis et des coalitions pour en faire des entités d'intérêt public
4) Exiger des partis l'élaboration d'un projet de société et de disposer d'un programme de gouvernement
5) Encadrer, par la loi, les coalitions de partis politiques
6) Promouvoir la démocratie au sein des partis
7) Créer une autorité indépendante chargée du contrôle et de la régulation des partis politiques

Après le déjeuner, l'Honorable Charles Huber a présenté les mécanismes régissant l'octroi du financement public direct aux partis politiques en Allemagne. L'Honorable Huber a souligné que les paramètres de la législation allemande sont issus d'une série des décisions de la Cour Constitutionnelle, et non le produit d'une volonté politique. M Huber a expliqué que la loi allemande incite les partis politiques à maintenir un nombre important de membres, ainsi qu'à favoriser la mobilisation des fonds en provenance de personnes physiques à celle des personnes morales. M Huber a conclu que cette approche limite l'influence politique de grandes entreprises et de syndicats. L'Allemagne donc attribue son financement public direct aux partis politiques en fonction du dégrée de leur enracinement dans la société. M Huber a cité les passages pertinents de la loi allemande :

Cet enracinement se mesure d'une part aux résultats obtenus aux dernières élections au Parlement européen et au Bundestag, ainsi qu'aux élections régionales, d'autre part au montant des dotations en provenance de personnes physiques. le montant du financement annuel des partis remplissant les conditions requises est calculé à partir du total des voix valablement exprimées lors des dernières élections européennes, nationales et régionales. Chaque voix donne droit à 0,85 € jusqu'à concurrence de 4 millions de voix, et à 0,70 € au-delà (« Part en suffrages »). L'État reconnaît donc les succès électoraux des partis politiques à divers degrés. S'agissant des dons attribués aux partis par des personnes physiques jusqu'à concurrence de 3 300 € par personne et par an, la loi octroie à chaque parti 0,38 € par euro (« Part en dotations »). Le total des fonds publics annuels revenant à tous les partis ne doit

pas excéder un « plafond absolu», pour lequel il n'est pas tenu compte des avantages fiscaux.[1]

Lors du débat sur les options de financement des partis politiques, les participants n'ont pas harmonisé tous leurs points-de-vue, car des craintes profondes persistent par rapport au danger de détournement d'un financement public direct par les partis politiques.

La deuxième journée de l'atelier a été consacrée à la discussion des aspects techniques et des incidences budgétaires de l'introduction du bulletin unique. M Jacques Zahles a présenté les points sensibles par rapport à la conception et à la confection du bulletin unique, ainsi que les options stratégiques pour la mise-en-œuvre de campagnes de sensibilisation y afférentes. La discussion a été modérée par M Souleymane Ly, ancien Gouverneur et nouveau membre de la CENA. Malgré le risque d'une augmentation temporaire du taux de bulletins nuls, un consensus absolu a été dégagé en faveur *d'une expérimentation avec le bulletin unique lors du référendum constitutionnel prévu pour le mois du mai 2016*. Au moyen terme, l'usage du bulletin unique pourrait faire des économies électorales à hauteur de 6 milliards FCFA par cycle électoral, sans prendre en compte les économies potentielles en transport, essence, enveloppes et corbeilles, ainsi que l'aspect environnemental.

Au-delà des recommandations concernant le régime de partis politiques et l'introduction du bulletin unique, M Ndiaga Sylla, modérateur et rapporteur général de l'atelier a pu recenser les recommandations générales suivantes :

1) Mettre en place un cadre de concertation permanent sur le processus électoral.
2) Simplifier les procédures électorales (enrôlement, distribution des cartes d'électeur, vote).
3) Etudier la faisabilité de l'inscription en ligne des électeurs sur les listes électorales par internet ou par SMS (ex. : Libye).
4) Revoir le format de la carte d'électeur pour sa fusion avec la carte d'identité.
5) Inciter les partis politiques à user des prérogatives que leur confère la loi électorale et à s'impliquer à toutes les étapes du processus électoral.

A part des recommandations citées dessus qui correspondent à celles de l'UE, la plénière de l'atelier a revendiqué deux démarches de procédures pour expédier leur mise-en œuvre :

1) Partager les conclusions de l'atelier avec les principaux acteurs du processus électoral (Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Promotion de la bonne Gouvernance, CENA)
2) Mettre en place un groupe de travail interministériel pour concrétiser la mise-en-œuvre des recommandations issues de l'atelier sous l'égide du DG de la Gouvernance Institutionnelle du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

Rapport du déroulement

Introduction

L'avènement de deux alternances politiques pacifiques illustre parfaitement la dynamique démocratique dans laquelle s'est inscrit le Sénégal. Cette vitalité démocratique, tirant ses origines dans la longue tradition de vote du peuple sénégalais, s'est consolidée au fil des ans grâce à l'esprit de réforme qui animent les acteurs du jeu politique.

Le système électoral sénégalais a connu plusieurs évolutions à partir de l'adoption du code électoral consensuel 1992. Depuis, la loi électorale est constamment révisée sous l'égide des

[1] http://www.bundestag.de/blob/190308/45df23234b9416b0d5383cfb4272f78e/financement-data.pdf

commissions cellulaires ou techniques au sein desquelles les acteurs politiques sont représentés et ont la latitude de formuler des propositions de modification. C'est ainsi que, la Commission Technique chargée de la Revue du Code électoral a été instituée cinq fois pendant la décennie 2004-2014. Sans nul doute, la révision du code électoral opérée en 2005, en intégrant les implications de la loi[2] relative à la Refonte totale du fichier électoral avec comme innovation l'introduction de la biométrie ainsi que la loi[3] portant création d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), constitue-t-elle un tournant décisif dans le processus de modernisation du système électoral. En outre, les travaux de la CTRCE menés en 2011, sous la conduite du Président du Comité de veille et de suivi, ont été l'occasion de prendre en compte non seulement les propositions des acteurs du processus électoral (Administration, CENA, CNRA, et partis politiques), mais également ce fut l'occasion d'intégrer une partie des recommandations formulées par la Mission d'Audit du Fichier Electoral révision du cadre légal et réglementaire. De plus, un nouveau code électoral qui incorpore les changements induits de l'Acte 3 de la décentralisation fut adopté en 2014.

Or, la législation régissant les partis politiques qui sont censés concourir à l'expression du suffrage n'a que rarement fait l'objet de réformes substantielles. Toujours est-il que le processus électoral renferme encore certaines lourdeurs qui peuvent nuire à l'exercice du droit de suffrage des citoyens et réduire subséquemment le taux de participation aux élections.

Dès lors, la rationalisation du système partisan s'impose tout comme la mise en place des mécanismes devant conduire à des processus électoraux simplifiés, crédibles et transparents. Ainsi devient-il indispensable de repenser et de moderniser le cadre régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des partis politiques. Sous ce rapport, il convient de mentionner que le rapport de la Commission nationale de Réforme des Institutions (CNRI) instituée par Monsieur le Président de la République consacre une large part à ces questions.

Dans la perspective des réformes envisagées et de l'amorce d'un nouveau cycle électoral, il est apparu opportun de faire le point sur le suivi des recommandations des missions d'observation électorale de 2012 au Sénégal. A cet effet, s'est tenu un atelier d'experts, les 22 et 23 octobre 2015, dans les locaux de la Fondation Konrad Adenauer sis à Dakar. L'atelier a réuni 35 participants venant de la Présidence de la République ; de l'Assemblée Nationale ; du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, du Ministère de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ; du Conseil Économique, Social et Environnemental ; de la CENA ; du Comité de veille, des partis politiques de la majorité et de l'opposition ; des médias et de la société civile sénégalaise.

Financé par l'Union européenne, cet atelier visait à offrir une plateforme aux acteurs impliqués dans l'organisation et le suivi des élections, pour réfléchir principalement sur les thématiques de la rationalisation et du financement des partis politiques, ainsi que des options du modèle de bulletin de vote.

Ce présent rapport relate la cérémonie d'ouverture, retrace les différentes sessions et énumère les points de consensus adopté par la plénière de l'atelier.

2 Loi n° 2004-32 du 25 août 2004
3 Loi n° 2005-07 du 11 mai 2005

La cérémonie de l'ouverture

Le premier temps fort a été la cérémonie d'ouverture marquée par les allocutions de la Représentante résidente adjointe de la Fondation Konrad Adenauer, **Madame Ute Bocandé**, du Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal, l'Ambassadeur **Monsieur Joaquín González-Ducay** et du Ministre Conseiller auprès du Président de la République, le **Professeur IsmaÏla Madior Fall**.

- Prononçant le mot de bienvenue, Mme Ute Bocandé, Représentante résidente adjointe de la Fondation Konrad Adenauer, a tenu à remercier vivement le Professeur Ismaïla M. Fall, Conseiller juridique du Président de la République, l'Ambassadeur de l'UE et tous les participants avant de rappeler quelques activités menées par Fondation Konrad Adenauer dans le cadre de l'amélioration du système démocratique sénégalais. Elle a évoqué la participation de la fondation au groupe de travail avec l'USAID (2011-2012), le suivi du processus électoral, la sensibilisation des électeurs, la mission d'observation électorale ainsi que le renforcement des capacités et l'accompagnement des jeunes et des femmes à travers l'offre d'une plateforme. Egalement, elle a cité la réunion de réflexion du 02 juillet 2012 sur les recommandations issues des parties prenantes sénégalaises et des observateurs électoraux concernant le cadre juridique des élections. La représentante de la Fondation a magnifié l'importante que revêtent les échanges autour des problématiques annoncées dans l'agenda de l'atelier.

- Son Excellence, M Joaquín González-Ducay, Ambassadeur de l'Union européenne au Sénégal a adressé ses remerciements au Ministre Conseiller Président de la République. Il est ensuite revenu sur les recommandations, notamment la rationalisation du système partisan, le renforcement de la société civile et a exhorté les participants à l'atelier à approfondir la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de celles-ci. Le Chef de la Délégation de l'UE a salué la présence de M. Charles M. Huber à l'atelier de dialogue et de partage d'expérience. Par ailleurs, il a loué la mission de la Fondation Konrad Adenauer qu'il considère comme « l'image de la démocratie ». Concluant son propos, l'Ambassadeur a réaffirmé la disponibilité de l'Union européenne à accompagner le processus électoral sénégalais.

- A l'entame de son discours d'ouverture, le Pr Ismaïla M. Fall, Ministre Conseiller auprès du Président de la République, a formulé des remerciements avant d'exprimer, en tant que chercheur, son attachement aux problèmes de démocratie. Il a magnifié la volonté du Président de la République d'approfondir l'édification de la démocratie au Sénégal comme en témoignent ses initiatives pour soutenir le processus démocratique. M. Fall a souligné l'intérêt de la rencontre qui porte sur le suivi des recommandations et le rôle des missions d'observations. Revenant sur ces dernières, il a fait remarquer que malgré le processus de démocratisation en Afrique, les élections y sont plus observées que partout ailleurs. Le Professeur a avisé de la tendance générale de normalisation des processus électoraux même s'il subsiste encore quelques exceptions. Au demeurant, le Conseiller juridique du Président de la République a montré la nécessité de se pencher sur le suivi des recommandations pour l'amélioration qualitative du processus électoral. Selon lui, il existe des éléments fondamentaux au nombre desquels il faut compter sans conteste le système électoral et la rationalisation du système partisan qui demeurent substantiels à la démocratie. Aussi a-t-il souligné que le Sénégal, champion en matière d'élection, connaît le suffrage universel depuis le XIXème siècle et s'évertue à l'améliorer et à le stabiliser. Par voie de conséquence, il n'y a plus lieu d'avoir des suspicions. Toutefois, il a relevé le paradoxe né de l'inadéquation entre le système électoral performant et le système des partis politiques non-institutionnalisé. Il s'y ajoute que les partis politiques ne jouissent pas de financement public direct. Ainsi, en

admettant le manque de débats profonds autour de la question, le Pr I. M. Fall pense qu'en dépit des problèmes au sein des formations politiques et de la contestation de leur monopole dans la démocratie, il est indispensable de promouvoir des partis politiques forts puisqu'ils demeurent incontestablement des acteurs essentiels du système politique du monde contemporain. Enfin, se prononçant sur la démarche pour parvenir à la rationalisation du système partisan, il prône la nécessité de se donner le temps de la réforme qui prenne en compte la culture politique sénégalaise.

Première session

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

*par **M. Manuel Wally***

La première session a démarré par une note introductive de ***M. Manuel Wally*** dans la thématique : Etat des lieux de la mise en œuvre des recommandations.

D'emblée, M. Wally a précisé que les recommandations de l'UE ont pris en charge des propositions formulées par les acteurs du processus électoral tels que la CENA, le Comité de Veille et de Suivi et la DGE. Il a souligné le choix judicieux du Sénégal de préserver un esprit de réforme constant et a magnifié le rôle de la Commission Technique chargée de la Revue du Code électoral (CTRCE). Il a procédé ensuite à une synthèse des recommandations qui s'articulent autour de l'exigence de faciliter l'exercice du droit de suffrage des citoyens. Sous ce rapport, l'allègement des procédures des opérations électorales notamment celles relatives à l'identification de l'électeur dans le bureau de vote de même que l'usage du bulletin unique augmenteraient le taux de participation qui reste encore bas comparé à d'autres états de la sous-région. Malgré les étapes décisives franchies avec la règlementation de l'observation électorale et son insertion dans le code électoral, il faut constater que le pouvoir discrétionnaire dont dispose l'Administration en matière de délivrance des accréditations pourrait constituer un moyen d'écarter certaines organisations de la société civile sénégalaise du processus. A titre d'exemple, il a rappelé le cas de la RADDHO en 2012.

ETUDE DE CAS: LE SYSTEME DE REGLEMENTATION DES PARTIS POLITIQUES EN ALLEMAGNE

*par **Charles M. Huber***

Dans son propos liminaire, M. Huber, considère que la constitution est le fondement des systèmes démocratiques. Tout en louant la stabilité politique au Sénégal, il a prôné la promotion d'une économie inclusive et diversifiée et d'une éducation de qualité, véritable socle du développement durable.

Il a ensuite énoncé que le multipartisme est appliqué en Allemagne dans un système bien réglementé. Ainsi chaque parti politique est tenu d'avoir une dénomination et des statuts qui lui sont propres et d'apporter **la preuve de sa Représentativité**. La Commission Electorale Fédérale reçoit les dossiers de demande de constitution de parti politique.
De plus, le principe d'égalité entre les partis politique est respecté. Des groupes parlementaires sont formés et le temps de parole des partis accru. Les partis politiques peuvent posséder un journal ou détenir des actionnaires dans des entreprises de presse. A propos de la coalition de partis, il révèle que dans le système allemand, celle-ci se forme après l'élection sur la base des affinités et des programmes.

En conclusion, le Parlementaire a affirmé que la principale conséquence de la prolifération des partis politiques, c'est son impact négatif sur la marche de la démocratie.

INTRODUCTION SUR L'ETAT DE LA LEGISLATION SUR LES PARTIS POLITIQUES AU SENEGAL

par le ***Dr Mouhamadou Moustapha Thioune***

M. Thioune a retracé l'évolution du système partisan au Sénégal dont les trois (03) étapes les plus marquantes se déclinent ainsi qu'il suit :

- De 1959 à 1974 : le parti unique
- De 1976 à 1980 : le multipartisme limité
- Depuis 1981 : le multipartisme intégral

Pour définir la notion, il a fait référence aux dictionnaires qui considèrent le parti politique comme « une réunion d'Hommes qui professent la même idéologie » ou « une organisation politique dont les membres travaillent à faire triompher une idéologie. »

Aux termes de l'article 4 de la Constitution, les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Les conditions de création et de fonctionnement des partis sont régies par la Loi n°81-17 du 6 mai 1981 relative aux partis politiques, modifiée.

Sur le statut, il a précisé qu'au Sénégal, les partis politiques se constituent sous la forme d'association. Cf. article 811 du Code des obligations civiles et Commerciales (COCC) qui donne la définition d'une association d'une manière générale.

Sur les conditions de création, les partis politiques sont soumis à l'obligation de déclaration contre récépissé de dépôt délivré par l'autorité administrative (Préfet ou Sous-Préfet). Le récépissé de déclaration signé par le Ministre de l'Intérieur consacre l'existence légale du parti politique.

Sur le fonctionnement, la facilitation avec laquelle les partis politiques sont reconnus a tendance à installer une prolifération. Toutefois, les partis restent soumis à des déclarations et dépôts légaux.

Sur le financement, certaines sources sont autorisées par la législation. Il s'agit d'une part d'un financement privé qui englobe les cotisations, dons et legs des membres, et principalement la contribution du leader. Mais il faut noter que les partis politiques ne doivent pas mener des activités lucratives ni recevoir de subsides provenant de l'extérieur. D'autre part, il existe un mode de financement public indirect intégrant les dépenses effectuées par l'Etat dans le cadre de la préparation et l'organisation des élections.

En tout état de cause, le financement public promeut l'équité entre les partis et contribue à la moralisation du champ politique. Sur les perspectives, la prescription communautaire de l'UEMOA ainsi que le cadre de prévention des conflits de CEDEAO confortent la possibilité de financement. Cependant, il est impératif de définir des **critères d'éligibilité au financement.**

En guise de conclusion, le Directeur des Libertés publiques a annoncé qu'une réflexion est engagée par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique en vue de réviser le cadre juridique global et que les conclusions seront partagées avec les acteurs politiques.

Discussions

Ouvrant les discussions, le Modérateur en l'occurrence Monsieur Ndiaga Sylla du Gradec, ancien membre du Comité de Veille et de la CTRCE avisera de la tendance au Sénégal à réformer profusément les règles du jeu électoral sans que celles-ci ne visent spécifiquement les cadres au sein desquels évoluent les acteurs sensés mener le jeu.

A la lumière des présentations, il convenait, selon lui, d'explorer les pistes de réflexion ci-après :

- Ne devrait-on pas réformer le système de réglementation des partis en vue de l'adapter à l'évolution du système démocratique ?
- Faudrait-il harmoniser le régime de réglementation des partis aux nouvelles dispositions constitutionnelles et législatives en vigueur?
- Faudrait-il instaurer un système de financement public des partis politiques ?
- Une redéfinition du statut des coalitions de partis politiques ne s'impose-t-elle pas ?
- La pléthore de partis politiques, n'apparaît-elle pas comme un obstacle au dialogue constructif et à la lisibilité du citoyen ?
- Comment garantir le fonctionnement démocratique des partis politiques ? Comment lutter contre la prolifération des partis politiques ?
- La vocation des partis politiques doit-elle se limiter à concourir au suffrage ?
- Les partis politiques contribuent-ils à la sensibilisation, la formation et l'éducation civique?
- Comment rendre plus simple les procédures électorales ?

Il s'en est suivi des échanges approfondis menés par des experts qui ont prouvé, par la qualité de leurs interventions, une parfaite maîtrise de sujet.

Il a été décrié la multiplication des partis politiques qui naissent sans que leurs finalités et orientations ne soient réellement perçues. De même, le manque de démocratie interne, l'omnipotence du chef du parti ainsi que la propension à la patrimonialisation amènent des frustrations, voire des scissions. Les normes de réglementation applicables, parfois désuètes, ne sont pas strictement respectées. Par ailleurs, il est de plus en plus rare de voir des partis politiques contribuer à la formation de leurs militants et à l'éducation civique.

En outre, la plupart des partis ne participent pas aux élections sous leur propre bannière. En lieu à place se sont des coalitions politiques, généralement formées pour l'occasion, qui s'engagent à la compétition. Un autre constat révèle qu'à l'issue des différentes élections, un nombre infime de partis ou coalitions obtiennent un score honorable alors que les autres peinent à atteindre un pour cent de l'électorat. A titre d'exemple, au premier tour de la présidentielle de 2012, la somme des suffrages obtenus par sept (7) candidats sur les quatorze (14) en lice donnait 67.820 voix, soit 02,51% des suffrages valablement exprimés et représentant 1,27% de l'électorat. Aux élections législatives de la même année, seules cinq (5)

sur un total de vingt-quatre (24) listes de candidats, sont parvenues à franchir la barre d'un pour cent (1%) des électeurs.

En définitive, la prolifération des partis engendre une banalisation de la politique. De ce fait, l'apparition d'un nouveau parti dans l'espace politique n'est plus regardée comme un événement. Pour toutes ces raisons, il urge de freiner le phénomène de la multiplication des partis qui obstrue la vie politique et ne contribue guère à la consolidation de la démocratique. Ainsi une forte tendance s'est dégagée en faveur d'une rationalisation du système partisan et des propositions pertinentes ont été formulées dans ce sens.

Il est ressorti des débats les points de consensus suivants :

- **Sur la rationalisation du système partisan :**

i. Revoir, sur la base de règles consensuelles, le régime juridique des partis sans enfreindre la liberté d'association.
ii. Instaurer un système de parrainage pour la création de parti politique.
iii. Corriger les incohérences entre la constitution et la loi relativement au statut des partis politiques.
iv. Clarifier le statut des partis politiques dans la loi y relative et la constitution.
v. Adapter la loi sur les partis politiques aux dispositions constitutionnelles tel le statut de l'opposition et à la loi sur la parité.
vi. Redéfinir la nature juridique des partis pour en faire des entités d'intérêt public.
vii. Exiger des partis l'élaboration d'un projet de société et de disposer d'un programme de gouvernement.
viii. Veiller au respect strict de la réglementation relative au dépôt et à la déclaration obligatoires.
ix. Encadrer les coalitions de partis politiques.
x. Promouvoir la démocratie au sein des partis politiques.
xi. Favoriser la concertation avec les acteurs politiques autour de la problématique de rationalisation du système partisan.
xii. Créer une autorité indépendante chargée de la régulation des partis politiques.

- **Sur le processus électoral :**

i. Mettre en place un cadre de concertation et de suivi du processus électoral.
ii. Simplifier les procédures électorales (enrôlement, distribution des cartes d'électeur, vote).
iii. Etudier la faisabilité de l'inscription en ligne des électeurs sur les listes électorales (par internet).
iv. Revoir le format de la carte d'électeur pour sa fusion éventuelle avec la carte d'identité.
v. Introduire l'usage du bulletin unique pour les opérations électorales et référendaires.
vi. Inciter les partis politiques à user des prérogatives que leur confère la loi électorale et à s'impliquer à toutes les étapes du processus électoral.

Deuxième session

NORMES INTERNATIONALES ET REGIONALES DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DE LEUR DEMOCRATIE INTERNE

par ***Manuel Wally***

Présentant les normes de financement, il a rappelé la Convention des Nations Unies contre la Corruption et les conventions de l'Union Africaine et de la CEDEAO qui en découlent et qui engagent à la transparence dans la gestion des affaires publiques. Il a insisté sur la redéfinition du statut et de la nature juridique des partis et des coalitions politiques qui ne sont pas clairement précisées. Ainsi, se demandera-t-il si les partis politiques doivent être considérés comme des entités privées ou publiques. Manuel Wally a aussi évoqué une observation générale du Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui prône que les États parties du PIDCP devraient « *traiter tous les partis politiques sur un pied d'égalité et leur fournir des possibilités égales de poursuivre leurs activités légitimes, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du Pacte*[4] ».

ETUDE DE CAS: LE SYSTEME DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET DE LA CAMPAGNE ELECTORALE EN ALLEMAGNE

par ***Charles M. Huber***

M. Huber, se basant sur la règlementation en vigueur, a présenté le système de financement des partis en République fédérale d'Allemagne qui se décline principalement ainsi qu'il suit :

- Une institution indépendante est chargée de la régulation du financement des partis politiques.
- L'instauration d'un système du financement direct à la place du remboursement des frais de campagne.
- Le financement public des partis est fonction de leur enracinement au sein de la société déterminé sur la base du poids électoral et du montant des cotisations des membres.
- La fixation d'un plafond du financement public et des dépenses de campagne électorale.
- L'Interdiction aux partis de se financer essentiellement sur fonds publics.
- Des dispositions pénales sanctionnant les irrégularités du rapport d'activité sur la provenance ou l'affectation des ressources et autres infractions sur la loi relative aux partis.

S'agissant des critères d'obtention du financement public, il a indiqué que sont éligibles les partis politiques ayant obtenus 0,5 % aux dernières élections au Parlement européen ou au Bundestag et ceux ayant recueilli au moins 1% lors des dernières élections régionales. Au surplus, les partis politiques ayant réuni 10% dans une circonscription au niveau fédéral ou régional s'ils n'ont pas été retenus.

La présentation du rapport d'activité qui rend compte de la provenance et de l'affectation de leurs biens et ressources.

[4] http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/RWA/CO/3&Lang=Fr

Les autres sources de financement sont les dons des personnes physiques. A noter que celles-ci peuvent bénéficier d'une exonération fiscale.

Discussions

Les intervenants, s'appuyant sur les communications introductives, n'ont pas manqué de convoquer, par moments, des réflexions et études antérieurement menées sur la question ou des pratiques d'ailleurs pour se prononcer, d'une part, en faveur de l'institution d'un mode de financement public direct, et d'autre part, pour encourager l'accroissement du financement public indirect.

Egalement, la problématique du financement public soulève le principe de l'équité entre les partis politiques. En réalité, il y a un réel déséquilibre puisque le parti au pouvoir et ses alliés peuvent tirer profit des avantages liés à leur position au niveau de l'appareil d'état tandis que les autres partis disposent de moyens très limités.

En tout état de cause, les orateurs ont mis l'accent sur les préalables puisque la rationalisation du système partisan reste indispensable avant toute législation sur le financement public des partis politiques. Sous ce rapport, des propositions ont été formulées relativement aux critères et modalités ce financement public. C'est dans cet ordre idée qu'il a été prévu la définition de mécanismes de contrôle et de régulation afin d'éviter des abus dans l'octroi et l'usage des fonds publics.

Au terme des débats riches et approfondis, la plénière s'est accordée sur les points suivants :

Le mode de financement:

- Pour le financement public direct:
  - Instituer un mode financement public direct.
  - Envisager le financement de la campagne électorale en s'inspirant des autres expériences.
- Pour le financement public indirect:
  - Prendre en charge des représentants des partis politiques au sein des commissions administratives (C.A) instituées pour la révision des listes électorales, la distribution des cartes d'électeurs ainsi que les membres des bureaux de vote (BV).
  - Financer certaines activités de formation et de sensibilisation des électeurs.

Les critères:

i. Promotion de la démocratie interne et du genre.
ii. Participation aux élections nationales et locales sous bannière propre.
iii. Poids électoral des partis politiques (suffrages obtenus et nombre d'élus).
iv. Bonne appréciation du compte financier des partis politiques.
v. Fixation d'un montant plafond des dons et contributions des personnes physiques.
vi. Obligation de déposer le compte de campagne.
vii. Renforcement des moyens de contrôle de l'utilisation des fonds alloués aux partis politiques.
viii. Régularité de la tenue du compte financier.

Les mécanismes de régulation du financement:

i. Instituer une nouvelle autorité indépendante ou renforcer les organes et institutions actuels.

ii. Mettre en place un système de contrôle qui garantisse la transparence et l'efficience dans l'utilisation des fonds publics.
iii. Rationaliser les dépenses électorales.
iv. Prévoir les modalités de gestion des contentieux et le contrôle de la régularité du financement par le juge électoral.
v. Disposer d'une nouvelle législation sur les financements adaptée aux normes internationales.

La première journée s'est terminée par la lecture et l'adoption, en séance plénière, des points de consensus énumérés à l'issue de chaque session.

Troisième session

La troisième session s'est déroulée la matinée du vendredi 23 octobre 2015 sous la modération de M. Souleymane Ly, membre de la CENA. Elle a débuté par un bref rappel des principales conclusions de la journée précédente.

Puis, il revenait à **Manuel Wally** d'introduire le thème de la session. A cet effet, il a présenté une étude comparative sur les dépenses en matière d'impression des bulletins de vote pour démontrer que dans le cas où le bulletin unique est adopté, le Sénégal ferait des économies estimées à près de 1,7 milliard par élection. Ce qui équivaudrait à un montant total de 5 à 6 milliards par cycle électoral. Ainsi a-t-il attesté que l'introduction du bulletin unique permet de faire des marges d'économie substantielle sur les dépenses électorales.

L'UTILISATION DU BULLETIN UNIQUE VIS-A-VIS DES BULLETINS MULTIPLES

par ***Jacques Zahles, expert international***

M. J. Zahles, à l'entame de sa présentation a confirmé les propos de M. Wally en indiquant une réduction du coût d'impression du bulletin unique de une à quatre fois comparé bulletin multiple.

S'agissant des avantages que comporte le bulletin unique, l'expert a souligné, entre autres, la réduction considérable du volume des bulletins dans le bureau de vote, du temps de vote et du dépouillement et des risques de fraude ; l'allègement des convois pour l'acheminement du matériel électoral. De même, l'usage du bulletin unique garantit l'équité entre les différents candidats et la réduction considérable du volume des bulletins non utilisés participe à la préservation de l'environnement.

Sur les spécifications techniques, M. Zahles, a souligné que le format du bulletin est déterminé en fonction du nombre de candidats en lice. Aussi, il a encouragé la planification des opérations ainsi que le recours aux professionnels dès la phase de conception du modèle de bulletin. Ce qui est un préalable pour le respect les principes de maquette, l'insertion d'informations claires et la détermination avec précision de l'endroit réservé au vote. La sélection des imprimeurs, dont le nombre sera limité à quatre (04) au maximum, devrait obéir à des critères objectifs tels que les capacités techniques. Un délai de trois (03) mois est nécessaire pour la mise au point des procédures. Et l'expert d'affirmer : « ***les temps électoraux légaux doivent correspondre au temps technique de réalisation*** ».

Pour la fixation de l'ordre des candidats et listes de candidats, il existe plusieurs méthodes. Les plus courantes sont l'ordre alphabétique et l'ordre d'enregistrement des candidatures. En

outre, l'expert s'est prononcé sur les cas de retrait de candidature qui interviendraient éventuellement avant ou après l'édition des bulletins.

M. Zahles a bouclé sa première communication sur les procédés visant à remédier aux risques de fraude. Dans cette perspective, il a indiqué l'existence d'une dizaine de procédés d'authentification du bulletin unique, notamment, l'utilisation de filigrane à l'intérieur du papier, des hologrammes et des mesures de sécurité prise en charge par le graphisme. Il a suggéré ce dernier procédé qui est tout aussi efficace et à moindre coût. Toutefois, il a invité les acteurs du processus à éviter d'inclure une multitude de clauses contre la fraude car « ***un bulletin de vote reste valide tant que le choix de l'électeur est clairement exprimé ».***

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION POUR FACILITER L'INTRODUCTION DU BULLETIN UNIQUE – LES CAS DE MADAGASCAR ET DU NIGER

par ***Jacques Zahles,***

La seconde présentation de M. Zahles a concerné les campagnes de sensibilisation pour faciliter l'introduction du bulletin unique.

Pour M. Zahles, la crainte de changement justifie le plus souvent certaines incertitudes. Mais, il a préconisé la facilitation de l'adoption du bulletin unique (BU) à travers des séances de simulation. Il s'y ajoute qu'aucun pays n'a abandonné le bulletin unique au profit du bulletin multiple (BM).

Selon le spécialiste en communication visuelle pour les populations illettrées, il serait utile de traiter l'aspect visuel de manière cohérente et de favoriser l'identification de l'image (le théâtre itinérant, par le jeu d'acteurs donne 99% du taux de pénétration, organiser des sessions votes blancs. Toute présentation doit être intuitive (exemple de message intuitif : tenir un stylo ou utiliser sa pouce). Il a suggéré l'élaboration d'une stratégie de communication qui prenne en compte la période, le type de message et les supports en privilégiant les médias. Cette stratégie devra intégrer les populations vivant avec un handicap. En outre, elle devra être développée envers deux catégories de couches sociales : les jeunes et les femmes qui ont la propension de se désintéresser du jeu électoral. Par ailleurs, penser aussi aux enfants en leur donnant une annonce de compréhension.

M. Zahles a souligné que l'impact de la sensibilisation sur le taux de participation dépend en général de la capacité du système à instaurer la confiance chez les électeurs. C'est dire que le passage du BM au BU constitue un bon prétexte d'intéressement des citoyens au processus électoral.

Il s'est livré ensuite à un exercice consistant à exposer et commenter les modèles de bulletin unique et des supports de communication qu'il a réalisés pour les différentes opérations électorales. Dans le même temps, il a instruit, par l'exemple, de la démarche visant à bien marquer son bulletin de vote et des conditions de validité du vote. Au surplus, il a partagé avec les participants des spécimens de BU conçus spécialement pour le référendum. Enfin, il a recommandé aux acteurs à amorcer la réflexion sur le vote électronique qui sans nul doute va se généraliser dans un proche avenir et prédit que les jeunes en seront les prescripteurs.

Discussions

Certains orateurs ont regretté le fait que le consensus sur l'introduction du bulletin unique obtenu lors des travaux de la CTRCE en 2011 n'ait pas été appliqué. La plupart des interventions étaient centrées sur les avantages du bulletin unique, entre autres, la simplification, l'équité et la transparence dans les opérations électorales, la préservation de l'environnement. Aussi, l'utilisation des enveloppes pour exprimer le vote et accessoirement des poubelles ne devient plus obligatoire avec le BU. Cela permettrait de rationaliser davantage les dépenses électorales même si, en l'espèce, le Sénégal occupe une position confortable en comparaison avec d'autres Etats de la sous-région où celles-ci sont largement plus élevées. Par ailleurs, avec ces ressources, se dégagent des pistes pour un éventuel financement public des partis politiques.

En somme, les débats visaient les méthodes d'usage du BU les plus adaptées aux réalités sénégalaises ainsi que les stratégies de sensibilisation qui incluent toutes les catégories de citoyens.

La session a été clôturée par la lecture et l'adoption des points de consensus points ci-après :

L'utilisation du bulletin unique:

i. Recourir à des professionnels pour la conception et la confection du bulletin de vote
ii. Sélectionner un nombre limité d'imprimeries en tenant compte de leurs capacités techniques
iii. Mettre au point les procédures dans le respect des délais légaux
iv. Eviter d'inclure de multiples clauses de fraude et d'invalidation du vote
v. Authentifier le bulletin unique par l'utilisation d'un procédé fiable
vi. Prévoir des blocs de bulletins comportant des souches et numéros
vii. Intégrer l'impact de la photographie dans l'identification du candidat
viii. Standardiser la couleur de fond de la photo des candidats
ix. Confectionner le bulletin sous le format portrait mieux adapté dans l'espace de l'isoloir
x. Prévoir l'utilisation de l'empreinte digitale et l'encre pour le vote des illettrés
xi. Expérimenter l'usage du bulletin unique à l'occasion du prochain référendum

La sensibilisation pour faciliter l'usage du bulletin unique :

i. Faciliter l'adaptation du Bulletin unique.
ii. Elaborer une stratégie de communication.
iii. Traiter l'aspect visuel de manière cohérente et favoriser l'identification de l'image.
iv. Initier des formations standardisées pour tous les types d'acteurs du processus.
v. Utiliser de spécimens de bulletins standardisés.
vi. Intégrer les populations vivant avec un handicap dans l'élaboration des stratégies de sensibilisation.
vii. Cibler les jeunes et les femmes dans les activités de sensibilisation.
viii. Privilégier l'usage des langues nationales dans la formation et la sensibilisation des électeurs.
ix. Assurer que le cadre juridique reconnait toute voix comme valide qui permet d'identifier l'intention de l'électeur, sans regard sur la forme de l'expression.

Les Recommandation générales

i. Partager les conclusions de l'atelier avec les principaux acteurs du processus électoral (Ministre de l'Intérieur, Ministre de la bonne Gouvernance, CENA…)
ii. Veiller à l'application des directives de l'UEMOA
iii. Dresser l'état des lieux sur les études et réflexions autour de la rationalisation du système partisan.
iv. Procéder systématiquement à une planification stratégique.
v. Renforcer l'éducation civique, la formation et la sensibilisation des citoyens.
vi. Clarifier et renforcer le rôle des médias dans le processus électoral.
vii. Redéfinir la nature juridique de partis et des organisations de la société civile.
viii. Autoriser et encadrer les candidatures indépendantes aux élections locales.
ix. Uniformiser et informatiser l'état-civil comme base du fichier électoral.
x. Solliciter l'accompagnement du processus de réforme par l'UE.
xi. Mettre en place un dispositif d'implémentation des conclusions de l'atelier.
xii. Soumettre le rapport de l'atelier au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

Clôture

Dans son mot de clôture, Madame Ute Bocandé, Représentante adjointe de la Fondation Konrad Adenauer, tout en se félicitant de la présence et des contributions d'experts de haut niveau, elle a tenu à remercier les participants, les intervenants et les animateurs de l'atelier. Enfin, elle a réitéré l'engagement et la disponibilité de la Fondation Konrad Adenauer à partager les conclusions de l'atelier avec les acteurs du processus électoral et à accompagner sa mise en œuvre.

Les intervenants

Honorable Charles Huber

Charles Muhamad Huber, né Karl-Heinz Huber le 3 décembre 1956 à Munich (Bavière), est un acteur et homme politique allemand, membre de la CDU. Élu le 22 septembre 2013, il est un des deux premiers députés d'origine africaine à siéger au Bundestag. Il est le fils d'un diplomate sénégalais et d'une allemande. Il joue le rôle du commissaire Henry Johnson dans la série télévisée *Le Renard*, entre 1986 et 1997. Il est actuellement membre de la Commission Parlementaire de la Coopération Économique; membre suppléant des Commissions des Affaires Étrangères, de l'Économie et Finances et de la Prévention des Crises; et membre de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN. M Huber maintient une résidence à Mbour où il a construit une école publique pour 800 élèves.

Ndiaga Sylla

Membre des commissions cellulaires d'évaluation et de réforme du système électoral (1999-2014). Vice-président du Comité de pilotage de l'Audit du Fichier Electoral en 2007. Ancien membre du Comité de Veille et de Suivi des Recommandations de la Mission d'Audit du Fichier Electoral, il présidait la Commission *Révision des listes électorales, Production et Distribution des cartes d'électeurs*. Enseignant diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Dakar, il a été rapporteur de la Commission Formation et Communication au sein du Comité

du Dialogue Social/Secteur Education et Formation (CDS/SEF) et Secrétaire Général National du syndicat Alliance pour la Défense de l'Ecole Publique et des Travailleurs (ADEPT). Formateur en Décentralisation et Développement local, membre du pool des formateurs du NDI de 2001 à 2005. Co-auteur de l'ouvrage « Réussir l'organisation d'élection : l'exemple du Sénégal », il a aussi publié plusieurs contributions sur le processus démocratique. Actuellement, il coordonne le département Démocratie et processus électoraux au GRADEC.

Jacques Zahles

Diplômé de sciences politiques (droit constitutionnel, politique et affaires sociales), IEP, Université de Grenoble, France, 1974, Jacques Zahles est réputé comme l'expert éminent en matière de bulletins de vote, et spécialiste en imprimerie et impression sécurisée. Depuis 15 ans, le réseau des Nations Unies a chargé M Zahles de la conception et réalisation de bulletins de vote, cartes d'électeurs, matériels électoraux sensibles et non sensibles, incorporation automatique de données électorales dans les gabarits, mesures antifraudes de sécurité, rédaction de spécifications techniques et d'appels d'offres, planification de productions imprimées, synergie avec les imprimeurs, monitoring et suivi de production, bons à tirer techniques, et contrôles de qualité. M Zahles est aussi dessinateur, cartoonist, graphic designer, spécialiste en communication visuelle pour les campagnes de sensibilisation, éducation civique et informations des électeurs, campagnes d'informations électorales, d'éducation civique ou de prévention (affiches, panneaux publicitaires, manuels de formation illustrés, supports de formation, flipcharts). M Zahles s'est aussi spécialisé en communication pour les populations illettrées et les catégories de population défavorisées.

Mouhamadou Moustapha Thioune

Dr M. M. Thioune est Administrateur civil. Il a des solides connaissances du système des partis politiques. Au plan professionnel, il exerce la fonction de Directeur des Libertés publiques (DLP) au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique. Cette direction, placée sous l'autorité de la DGAT, est chargée, entre autres, de l'instruction des dossiers des partis politiques. Sur le plan académique, M. M. Thioune a soutenu une thèse de doctorat consacrée à « *La Régulation des partis politiques : Etude comparative entre le Bénin, le Ghana et le Sénégal* ». Il a également présenté un mémoire de DEA sur *le Contrôle administratif des partis politiques au Sénégal*.

Manuel Wally

Diplômé de droit à l'Université de Londres et doté d'un doctorat de philosophie à l'Université de Salzburg, Manuel Wally réside à Dakar depuis 2011. Il est spécialiste en droit électoral et constitutionnel, ainsi qu'en règlementation de Partis Politiques. Il conseille régulièrement l'Union Européenne, le réseau des Nations Unies et le Département d'État des États Unis. Il travaille aussi dans le cadre des ONGI comme la Fondation Max Planck, ABA Rule of Law Initiative, DRI, IFES, OAS, OIF, et le Centre Carter dans 27 pays en Afrique et au Moyen Orient. Il a publié un livre sur les Engagements Internationaux en matière électorale pour International IDEA et plusieurs études méthodologiques pour le Parlement Européen et le Service de l'Action Externe Européen.

Agenda

	Jeudi 22 octobre	
8h30	Mots de bienvenue	Ute Bocandé, Représentante Résidente Adjointe, FKA
8h35	Mots de bienvenue	S.E.M. Joaquín González-Ducay, Ambassadeur de l'UE au Sénégal (à confirmer). Professeur Ismaïla Madior Fall, Ministre Conseiller auprès du Président de la République du Sénégal
9h15	Introduction dans la thématique : état des lieux de la mise en œuvre des recommandations	Manuel Wally
9h45	Etude de cas: Le système de règlementation des partis politiques en Allemagne	Charles Huber, membre du Parlement Allemand, CDU
10h45	Pause Café	
11h00	Régimes de règlementation des partis politiques	Plénière, modération Ndiaga Sylla, ancien membre du Comité de veille, GRADEC
12h45	Déjeuner	
13h45	Normes internationales et régionales du financement des partis politiques et de leur démocratie interne	Manuel Wally
14h00	Etude de cas: Le système de financement des partis politiques et de la campagne électorale en Allemagne	Charles Huber, membre du Parlement Allemand, CDU
15h00	Pause café	
15h15	Discussion	Plénière, modération 3D
16h15	Lecture des points de consensus	Ndiaga Sylla, ancien membre du Comité de veille, GRADEC
16h30	Adoption des points de consensus et clôture	

	Vendredi 23 octobre	
8h30	Mots de bienvenue	Ute Bocandé, Représentante Résidente Adjointe, FKA
8h35	Introduction	Manuel Wally
9h30	L'utilisation du bulletin unique vis-à-vis des bulletins multiples	Jaques Zahles, expert international
10h30	Pause café	
10h45	Campagnes de sensibilisation pour faciliter l'introduction du bulletin unique – les cas de Madagascar et du Niger	Jaques Zahles, expert international
11h30	Discussion (ou échange)	Plénière. Modération CENA
12h15	Lecture des points de consensus	Ndiaga Sylla, ancien membre du Comité de veille, GRADEC
12h30	Adoption des points de consensus et clôture	
12h45	Déjeuner	

État des lieux des recommandations issues de la MOE UE 2012

Recommandation	Dégrée de réalisation	
Encadrer le droit à l'observation électorale par la société civile sénégalaise	Amendement du Code électoral de 2014 : Le gouvernement s'est doté d'une discrétion légale de nier l'accréditation des ONG à l'observation électorale à l'encontre de l'article 22 de la Charte Africaine de Démocratie, des Élections et de la Gouvernance	
Consolider la carte d'électeur avec la carte nationale d'identité	Introduction d'une carte unique prévue lors de l'expiration des CNI	
Clarifier cadre juridique régissant la limitation des mandats présidentiels	Vif débat politique visant un potentiel amendement de l'article 27 de la Constitution	
Rationaliser les partis politiques	Deux projets de loi en cours de rédaction. Réforme du Règlement Intérieur de l'AN adoptée.[5]	
Dépénaliser les délits de médias à travers l'adoption du Code de la Presse	Vif débat politique et public, blocage par la classe politique.[6]	
Améliorer calendrier et des procédures du contentieux du découpage électoral, de l'enregistrement des candidatures, et des résultats	Aucun progrès en ce qui concerne le rôle du Conseil Constitutionnel et le manque de date butoir pour le découpage administratif	Calendrier d'enregistrement des candidatures harmonisé, Atelier sur le contentieux des élections locales tenu le 16 septembre
Introduire le bulletin unique	Aucun progrès en dépit des recommandations de la CENA depuis 2009, ainsi que du consensus politique acquis par le CVS en 2011	

[5] http://www.dri.gouv.sn/index.php/fr/la-gouvernance-la-strategie-et-les-actes/les-actes-promotionnels-de-la-gouvernance/actes-de-regulation-de-la-gouvernance-politique
[6] http://www.agenceecofin.com/regulation/2511-24593-senegal-le-president-macky-sall-invite-les-deputes-a-adopter-le-code-de-la-presse-bloque-depuis-5-ans

Tableau détaillé de recommandations

N°	THEMATIQUES	POINTS DE CONSENSUS	OBSERVATIONS
RATIONALISATION DU SYSTEME PARTISAN			
1	RATIONALISATION DU SYSTEME PARTISAN	Revoir, sur la base de règles consensuelles, le régime juridique des partis sans enfreindre la liberté d'association	
2		Instaurer un système de parrainage pour la création de parti politique	Signatures d'électeurs issus de régions à déterminer dont des élus locaux
3		Corriger les incohérences entre la constitution et la loi relativement au statut des partis politiques	
4		Clarifier le statut des partis politiques dans la constitution et la loi y relative	
5		Adapter la loi sur les partis politiques aux nouvelles dispositions constitutionnelles telles que le statut de l'opposition et à la loi sur la parité.	
6		Redéfinir la nature juridique des partis pour en faire des entités d'intérêt public	
7		Exiger des partis l'élaboration d'un projet de société et de disposer d'un programme de gouvernement	
8		Veiller au respect strict de la règlementation relative au dépôt et à la déclaration obligatoires	
9		Encadrer les coalitions de partis politiques	Faut-il interdire la formation des coalitions avant les élections ?
10		Promouvoir la démocratie au sein des partis	
11		Favoriser la concertation avec les acteurs politiques autour de la problématique de rationalisation du système partisan	
12		Créer une autorité indépendante chargée de la régulation des partis politiques	
PROCESSUS ELECTORAL			
13	LE PROCESSUS ELECTORAL	Mettre en place un cadre de concertation permanent sur le processus électoral	
14		Simplifier les procédures électorales (enrôlement, distribution des cartes d'électeur, vote)	

15		Etudier la faisabilité de l'inscription en ligne des électeurs sur les listes électorales (par internet) ou par SMS (Libye)	
16		Revoir le format de la carte d'électeur pour sa fusion avec la carte d'identité	
17		Introduire l'usage du bulletin unique pour les opérations électorales et référendaires	
18		Inciter les partis politiques à user des prérogatives que leur confère la loi électorale et à s'impliquer à toutes les étapes du processus électoral	

N°	THEMATIQUES	POINTS DE CONSENSUS	OBSERVATIONS
LE SYSTEME DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES			
19	**LE SYSTEME DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES**	**Quel type de financement ?**	
20		Instituer un mode financement public direct	**Direct**
21		Envisager le financement direct de la campagne électorale	
22		Prendre en charge des représentants des partis au sein des CA et BV	**Indirect**
23		Financer des activités de formation et de sensibilisation des électeurs	
		Quels critères faut-il retenir ?	
24		Promotion de la démocratie interne	
25		Participation aux élections nationales et locales	
26		Poids électoral des partis politiques	Le nombre de suffrages obtenus Le niveau de représentation au sein des Assemblées nationale et locales
27		Bonne appréciation du compte financier des partis politiques	
28		Fixation d'un montant plafond des dons et contributions des personnes physiques	
29		Obligation de déposer le compte de campagne	
30		Renforcement des moyens de contrôle de l'utilisation fonds alloués aux partis politiques	
31		Régularité de la tenue du compte	

		financier	
		Quels sont les mécanismes de régulation du financement ?	
32		Renforcer les organes et institutions actuels ou instituer une nouvelle autorité indépendante	
33		Mettre en place un système de contrôle qui garantisse la transparence et l'efficience dans l'utilisation des fonds publics,	
34		Rationaliser les dépenses électorales	
35		Prévoir les modalités de gestion des contentieux et du contrôle de la régularité du financement par le juge électoral	
36		Disposer d'une nouvelle législation sur les financements adaptée aux normes internationales	Des pratiques de financement de la campagne électorale en Afrique.

N°	THEMATIQUES	POINTS DE CONSENSUS	OBSERVATIONS
L'UTILISATION DU BULLETIN UNIQUE VIS-A-VIS DES BULLETINS MULTIPLES			
	L'UTILISATION DU BULLETIN UNIQUE VIS-A-VIS DES BULLETINS MULTIPLES	**Rationalisation des dépenses publiques**	
37		L'usage du bulletin permet de faire des économies substantielles sur le budget des élections.	Les dépenses d'impression de bulletin peuvent être réduites au tiers ou au quart. L'utilisation des enveloppes et des poubelles n'est plus nécessaires.
		Equité, Simplification et Transparence	
39		Garantie de l'équité entre les candidats	
40		Allégement du convoi des bulletins	
41		Réduction du volume des bulletins dans le Bureau vote	
42		Réduction du temps de vote et du dépouillement	
43		Réduction des risques de fraude	
		Quelques modalités techniques	
44		Recourir à des professionnels pour	

		la conception et confection	
45		Mettre au point les procédures au moins 3 mois avant le scrutin	
46		Respecter les principes de la maquette pendant la confection et l'impression des bulletins	Insertion d'indications et informations claires
47		Eviter d'inclure de multiples clauses de fraude et d'invalidation du vote	Respect de l'intension de vote de l'électeur
48		Authentifier le bulletin par l'utilisation de procédés techniques	Utilisation des hologrammes des filigranes ou du graphisme
49		Prévoir des blocs de bulletins comportant des souches et numéros	
50		Fixer le nombre et la taille des mentions et éléments devant figurer sur le bulletin	Intégration de l'impact de la photographie dans l'identification du candidat
51		Standardiser la couleur de fond de la photo des candidats	
52		Confectionner le bulletin sous le format portrait serait mieux adapté à l'espace dont	**NB :** le format du bulletin est fonction du nombre de candidat en lisse
53		Prévoir l'utilisation de l'empreinte digitale et l'encre pour le vote des illettrés	
		Sélection des imprimeurs	
54		Sélectionner les imprimeries en fonction des capacités techniques pour le respect du graphisme et du délai de production.	
55		Limiter le nombre d'imprimeries pour réaliser l'impression des bulletins	Au maximum quatre (04) imprimeurs avec possibilité de regrouper les imprimeurs
CAMPAGNES DE SENSIBILISATION POUR FACILITER L'USAGE DU BULLETIN UNIQUE			
56	**CAMPAGNES DE SENSIBILISATION POUR FACILITER L'INTRODUCTION DU BULLETIN UNIQUE**	Faciliter l'adaptation du Bulletin unique.	
57		Elaborer une stratégie de communication.	Période et type de message, utilisation des média
58		Traiter l'aspect visuel de manière cohérente et favoriser l'identification de l'image.	
59		Initier des formations standardisées pour tous les types d'acteurs du processus.	Utilisation de spécimens de bulletins standardisés
60		Intégrer les populations vivant avec un handicap dans l'élaboration des stratégies de	

		sensibilisation.	
61		Cibler les jeunes et les femmes dans les activités de sensibilisation.	
62		Privilégier l'usage des langues nationales dans la formation et la sensibilisation des électeurs.	
63		Assurer que le cadre juridique reconnait toute voix comme valide qui permet d'identifier l'intention de l'électeur, sans regard sur la forme de l'expression.	

RECOMMANDATIONS GENERALES	
64	Partager les conclusions de l'atelier avec les principaux acteurs du processus électoral (Ministre de l'Intérieur, Ministre de la bonne Gouvernance, CENA…)
65	Veiller à l'application des directives de l'UEMOA
66	Dresser l'état des lieux sur les études et réflexions autour de la rationalisation du système partisan.
67	Procéder systématiquement à une planification stratégique.
68	Renforcer l'éducation civique, la formation et la sensibilisation des citoyens.
69	Clarifier et renforcer le rôle des médias dans le processus électoral.
70	Redéfinir la nature juridique de partis et des organisations de la société civile.
71	Autoriser et encadrer les candidatures indépendantes aux élections locales.
72	Uniformiser et informatiser l'état-civil comme base du fichier électoral.
73	Expérimenter l'usage du bulletin unique à l'occasion du prochain référendum
74	Solliciter l'accompagnement du processus de réforme par l'UE.
75	Mettre en place un dispositif d'implémentation des conclusions de l'atelier.
76	Soumettre le rapport de l'atelier au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

Liste des invités

1	Ismaila Madior Fall	Conseiller à la présidence	madiorfalles@yahoo.fr	77 569 05 55
2	Mazide Ndiaye	Ancien président du CVS GRADEC	mazide@orange.sn	77 638 25 13
3	Ndiaga Sylla	Ancien membre du CVS GRADEC	codelectoral@gmail.com	77 652 22 32
4	Ababacar Fall	Ancien membre du CVS GRADEC	ababacarfall55@yahoo.fr	774190101
5	Macouma Coumé	Ancien Directeur de la Formation et de la Communication, DGE Dir. Observatoire, CESE	coumemac@yahoo.fr	776347890
6	Oumar Top	Directeur Général DGE	oumartop@orange.sn	338899100
7	Bernard Casimir Cissé	DGE/Directeur de la Formation et Communication	zimirk@yahoo.fr	338899100
8	El Hadji Malick Mbengue (M.C. Alioune Ndiaye)	DGE/DOE	mamemalic@gmail.com	77 529 15 01
9	Mouhamadou Moustapha Thioune	DGAT/Directeur de Libertés publiques		77 529 05 96
10	Doudou Ndir	Président CENA	olga.keny@yahoo.fr	
11	Issa Sall	Porte parole CENA	issa.sall.cena@gmail.com	77 569 48 77
12	Papa Sambaré Diop	Vice-président CENA	sambare@orange.sn	77 638 16 73
13	Amsata Sall	Membre CENA, ancien gouverneur		77 637 82 84
14	Souleymane Ly	Nouveau membre CENA Ancien Gouverneur		
15	Claude Absa Diallo	Nouveau membre CENA		
16	Madjiguène Diagne	Nouveau membre CENA		
17	Papa Oumar Sambe	Chargé du Protocole CENA		77 647 86 11
18	Ibrahima Diallo	Directeur DAF	ibrahimadiallo.dafd@gmail.com	338899100
19	Socé Camara	MI DAF	socecamara@hotmail.com	77 218 57 07
20	Benoit Sambou	Directeur des Elections Macky 2012	Samboubenoit@gmail.com	774525759
21	Zahra Thiam Diop	Conseillère à la Présidence	zthiam@gmail.com	77608 18 01 77740 53 63
22	Ibrahime Dème	DG Ministère de la Promotion de la Bonne gouvernance	ideme20@yahoo.fr	77 642 76 08
23	Mme Dior Sarr	ASADIC TAATAAN	Sarr.dior@gmail.com	777246520
24	Djibril War	Président Commission Lois AN	wardjibril@yahoo.fr	77 793 00 19
25	Sadio Dansokho	Membre Commission Lois AN	sadiodansokho@yahoo.fr	77 243 53 72 77 945 44 63
26	Honorable Imam Mbaye Niang	Président du Réseau des Parlementaires contre la Corruption (APNAC), AN		76 682 14 40
27	Nafi Ngom Keïta	Présidente de l'OFNAC	Khady.drame@ofnac.sn	786339595 776394434
28	Ndoffene Sene	Expert Automatisation des Fichiers au Sénégal	ndoffene.sene@gmail.com	775291508
29	Amidou Ba	Expert informatique	matam77@hotmail.com	776340137
30	Ibrahima Ndiongue	CNRA	Ibandiouf68@yahoo.fr	77 655 16 68
31	Amadou Makhtar Mbow	CNRI		338692970

32	Awa Ba	OSIWA	aba@osiwa.org	778197694
33	Maleine Niang	3D	Maleine.niang@gmail.com	338363090
34	Moundiaye Cissé (Cheickh T. Cissé)	3D/COSCE	mc_ruf5000@yahoo.fr	338256969
35	Mouhamadou Mbodj (Safietou Gueye)	CENA/Forum Civil	forumcivil@orange.sn	338424044
36	Samuel de Jaeghere	UNODC ROSEN Dakar Lutte contre la Corruption	samuel.de.jaegere@unodc.org	338599696
37	Ibrahima Khalilou Ndiaye	Président, SYNPICS	njaay@yahoo.fr	7764099 88
38	Ousmane Ibrahima Dia	APS	diasuma@yahoo.fr	7751127 73
39	El Hadj Mbodj	Universitaire	elmombo@hotmail.com	
40	Fatou Kiné DIOP	Présidente de l'Observatoire sur la Parité	diop.fatou@gmail.com	77 639 30 40
41	Mamadou B. NIANE	Direction Formation et Communication (MINT)	maboniane@yahoo.fr	77 529 05 43
42	Pr Abdoulaye DIEYE	Universitaire, Rapporteur CNRI		77 579 03 20
43	Mamadou KAMARA	Universitaire, juriste	soxati@yahoo.fr	77 637 37 62
44	Valdiodio NDIAYE	COSCE	valdiofr@yahoo.fr	77 555 20 23
45	Doudou DIA (Ndeye Marieme Ly)	Institut Gorée	doudou.dia@goreeinstitut.org	338494849
46	Youssou DAOU	Ancien Membre CVS, GRADEC	youssou.daou@yahoo.fr	77 538 92 59
47	Abraham BADJI	Ancien Membre du CVS, Mouvement AJED, Informaticien	abrahambadji@gmail.com	77 371 54 23
48	Mamadou Makhtar SECK	Ancien Membre du CVS, GRADEC	smmseck@gmail.com	76 644 36 96
49	Mbaye Diop	Expet electoral	Diop_mbaye@yahoo.fr	
50	M.M. Lamine Samb	DAF		
51	Abbé Alphonse Seck	Justice et Paix		775194143 338355463
52	El Hadj Fall	Grenn Act		
53	Thierno Aldenhof	UE		
54	Pr Buuba Diop (Ousmane Diadhiou)	Professeur UCAD		776444162
55	Dr Abdourahmane Diouf	REWMI		771344702
56	Mme Elene Tine	Députée	Elene.tine@elenetine.com	776361090
57	Serge Badji (Jean Marie Dasylva)	Scouts	scoutsdusenegal@yahoo.fr	776494068
58	Prof Babacar Gueye			
59	Aminata Sow Fall	Ecrivain		338215109 774385481
60	Aminata Toure	Envoyée spéciale à la présidence		

Questionnaire d'évaluation

Manifestation : Atelier sur le suivi des recommandations des missions d'observation électorales de 2012 au Sénégal
Date : du 22 au 23 octobre
Lieu : Fondation Konrad Adenauer

Participants		27-37	43-59	60+
Femmes	2	1	1	0
Hommes	17	2	11	4
Total	19	3	12	4

Tous les participants ont acquis des **nouvelles connaissances**, p.ex. sur :
- l'exemple de l'Allemagne en maintien de règlement des partis politiques
- le financement des partis politiques
- le bulletin unique et ses avantages multiples
- les modalités de rationalisation des partis politiques

Néanmoins, les **recommandations** suivantes ont été formulées:
- mettre à disposition les études de Monsieur Wally et Monsieur Zahles et les documents support
- agenda trop serré
- transmettre les conclusions de l'atelier officiellement au ministère de l'Intérieur et à la CENA
- partager les résultats
- inviter des jeunes ou responsables d'associations de jeunes
-intégrer des graphiques et des images dans la présentation
- accompagner la DGE dans sa mission
- sensibilisation des citoyens

Tous les participants ont été satisfaits par le déroulement de l'atelier.

Liste d'émargement

HA Europäische und Internationale Zusammenarbeit (EIZ)

Konrad Adenauer Stiftung

Stabliste (Staff, Organizadores, Équipe)

Programm / programme: VD Prog EU-Tender (TE0000000V)
Projekt / project: VD Pj EU SEN Studie Senegal (TE0400000V)
Teilprojekt / sub-project: VD TP SEN Studie Senegal (TE0410000V)
Maßnahme / measure: BM15-001 Workshop EU Studie Wahlen

Datum (Date, Fecha, Date):
22.10.2015 - 23.10.2015

Ort (Venue, Sede, Endroit):
Dakar, Senegal

Position	*Name, Vorname* last name, first name apellido, nombre nom de famille, prénom	*Adresse* address dirección adresse	*Unterschrift* signature firma signature
Seminarleiter	U.G. Bocandé	KAS	
Seminar-assistenz	Ismaïla M. FALL	Présidence de la République	
Mod.-Leiter	JOAQUIN GONZALEZ-DUCAY	AMBASSADEUR DE L'Union Européenne	
Mitveranstalter (Organizer, Organizador, Coorganisateur)	Saïdou Kébé	Parcelles assainies unité 14 [illegible] Dakar	
Mitveranstalter (Organizer, Organizador, Coorganisateur)	Gabriel Boubane	DAKAR Medina	
Sekretärin (Secretary, Secretaria, Secrétaire)	Raymond BOUBANE	DAKAR Ouakam	
Hilfskraft (Staff, ayudante, Aidant)			
Dozent (Lecturer, Ponente, Orateur)	Hon. Charles Huber		
Dozent (Lecturer, Ponente, Orateur)	M. Jacques Zalle		
Dozent (Lecturer, Ponente, Orateur)	M. Ndiaga Sylla		
Dozent (Lecturer, Ponente, Orateur)	Mohamed Moustapha THIOUNE	Ministère de l'Intérieur	
	Viviane Penda BIDIAR	Ouakam Cité Avion	
		UCAD	
	Marie Knau	KAS	
	Anne Fock	KAS	

Ich bestätige die Richtigkeit dieser Liste: Seminarleiter

HA Europäische und Internationale Zusammenarbeit (EIZ)

Konrad Adenauer Stiftung

Teilnehmerliste (Participants, Participantes)

Programm / programme: VD Prog EU-Tender (TE0000000V)
Projekt / project: VD Pj EU SEN Studie Senegal (TE0400000V)
Teilprojekt / sub-project: VD TP SEN Studie Senegal (TE0410000V)
Maßnahme / measure: BM15-001 Workshop EU Studie Wahlen

Datum (Date, Fecha, Date):
22.10.2015 - 23.10.2015

Ort (Venue, Sede, Endroit):
Dakar, Senegal

	Nr.	Name, Vorname last name, first name apellido, nombre nom de famille, prénom	Adresse address dirección adresse	Unterschrift signature firma signature
V	1.	M. Mbaye Diop	Expert électoral	
	2.	M. M. Lamine Samb	DAF	
	3.	M. Thioune	MINT	
V	4.	M. M. Seck	GRADEC	
	5.	M.C. Aliou Ndiaye	DGE/DOE	
	6.	Samuel de Jaghere	UNDOC	
V	7.	Youssou Daou	GRADEC	
	8.	Imana Sané	dakarmedias.com	
V	9.	Mamadou B Niang	DGE / Direction de l'Info	
V	10.	Macoumba Coumé	Dir. Observatoire / CESE	
V	11.	Abdoulaye Fall	GRADEC	
	12.	Abbé Alphonse	SECK (Conseil ONG)	
	13.	ELHADji	FALL	
V	14.	Adevhy, Thierry	Union européenne	
V	15.	Souleymane Ly	CEMA	
	16.	Ndeye Mariem Ly Diagne	Goree Institut	

Ich bestätige die Richtigkeit dieser Liste:

Seminarleiter

HA Europäische und Internationale Zusammenarbeit (EIZ)

Konrad Adenauer Stiftung

	Nr.	Name, Vorname last name, first name apellido, nombre nom de famille, prénom	Adresse address dirección adresse	Unterschrift signature firma signature
V	17.	Ousmane DIA	APS	
V	18.	Ibrahim Khalil NDIAYE	SYNPICS	
V	19.	Mamadou KAMARA	Université	
	20.	Cheikh Sarr	l'observateur	
	21.	Mariane Djigo	Sud Quotidien	
	22.	Aïda M. Diop	DTV	
	23.	Oumar Huang	DTV	
V	24.	Ousmane DIADHIOU	PAALAE	
V	25.	Abraham BADJI	AJED	
	26.	Soci CAMARA	DAF / Synopsys	
V	27.	Safiétou Gueye	Forum civil	
	28.	Aly Mangassa	jeggema.net	
	29.	Charles Dieme	Wolfquotidien	
	30.	Cheikh Camara	senepeople.com	
	31.	Nama Diarra	Salima FM	
	32.	Chimère J. Lopy	L'OBS	
	33.	Omar DIOUF	UNIVERSAT	
	34.	Abdou Hdiaye	Adam Fall TV	
V	35.	Bernard C. Cissé		
	36.	Abdoulahi Ce Diouf	REWMI	

Ich bestätige die Richtigkeit dieser Liste:

Seminarleiter

HA Europäische und Internationale Zusammenarbeit (EIZ)

Konrad Adenauer Stiftung

Nr.	Name, Vorname last name, first name apellido, nombre nom de famille, prénom	Adresse address dirección adresse	Unterschrift signature firma signature
37.	NDIAYE Valdiodio	ANAFA / COSCE	
38.	Saër Bodian	Grand Place	
39.	Cheikh T. Cisse	ONG 3D	
40.	Maleine Niang	ONG 3D	
41.	Coumba Ndoffene SENE	DAF	
42.	Jamila Coly	RTS (Radio)	
43.	Diegane Sarr	Le Soleil	
44.	Alimatou Sarr	Sokna FM	
45.	Ndeye Fatim Lô	Sud FM	
46.	HAÏDARA Ibrahima	senegalpost.Net	
47.	Safietou Ba	Sen TV	
48.	Germaine	Sen TV	
49.	Omar Ndiaye	Rewmi FM	
50.	Lonsana Diandy	RDV	
51.	Aida Ndiaye	RDV	
52.	Cheikh T. Sène	Star media senegal	
53.	Aicha Diouf	RFM	
54.	Mme Elene Tinc	Députée	
55.	Ndeye Awa M Baye	WADR	
56.	Habsatou Dieng	WADR	

Ich bestätige die Richtigkeit dieser Liste:

Seminarleiter

HA Europäische und Internationale Zusammenarbeit (EIZ)

Konrad Adenauer Stiftung

Nr.	Name, Vorname last name, first name apellido, nombre nom de famille, prénom	Adresse address dirección adresse	Unterschrift signature firma signature
57.	Kader Diaw	RTS - Rodio	
58.	Jean Marie Dassyla	Scouts	
59.	Mary de Ndiaye	CIRADEC	
60.	Babacar	Gueye	
61.	Aminata Sow Fall	Ecrivain	
62.	Mme Dior Saar	IAATAAM	
63.	Ibrahima Dème	Ministère Bonne Gouvernance	
64.			
65.			
66.			
67.			
68.			
69.			
70.			
71.			
72.			
73.			
74.			
75.			
76.			

Ich bestätige die Richtigkeit dieser Liste:

Seminarleiter

Projet de bulletin unique

Question référendaire
(en langue officielle)

OUI

Marquez ici votre bulletin de vote (avec un stylo ou l'empreinte de votre doigt) si vous répondez **OUI**

NON

Marquez ici votre bulletin de vote (avec un stylo ou l'empreinte de votre doigt) si vous répondez **NON**